



# PROCÈS-VERBAL DU CÉ

Procès-verbal de la séance du **conseil d'établissement de l'école** Alberte-Melançon du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le lundi 26 janvier **2026 à 18h30**.

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :        Madame Christine Derome – Directrice  
                                     Madame Vanessa Prince-Perras – Parent  
                                     Madame Marie-Ève Chaput – Parent

ÉTAIENT PAR TEAMS :     Madame Marie-Josée Bourque – Enseignante  
                                     Madame Valérie Benoît – Technicienne service de garde  
                                     Madame Manon Vallières – Enseignante  
                                     Madame Nathalie Mongeau – Enseignante  
                                     Madame Geneviève Carle – Technicienne en éducation  
                                     spécialisée  
                                     Monsieur Thomass Gabriel Richie-Bürger - Parent  
                                     Madame Julie Gaudreau - Parent

Absents :                     Madame Mélissa Aubert – Parent

SUBSTITUT :                Aucun

INVITÉ (S) :                Aucun

## 1. Présence et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique*; Madame Christine Derome vérifie le quorum et la séance est déclarée valablement constituée.

Madame Vanessa Prince-Perras, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du CÉ et ouvre la réunion à 18h34.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

[Résolution 2026-01-26-CÉ-030](#)

L'ordre du jour est lu par les membres du conseil d'établissement.

Il est proposé par Madame Manon Vallières QUE l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. Adoption du procès-verbal – CÉ du 17 novembre 2025**

#### [Résolution 2026-01-26-CÉ-031](#)

Aucune modification n'a été apportée

Il est proposé par Madame Julie Gaudreau QUE l'adoption du procès-verbal soit adoptée telle que déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4. Suivi au procès-verbal du 17 novembre 2025**

#### **4.1 Questionnement sur les besoins cour extérieure**

Pour l'instant, l'équipe n'est pas prête à meubler la cour extérieure ou à investir pour celle-ci outre du matériel transportable et non fixe en prévision du déménagement éventuel.

#### **5. Questions du public**

Aucun publique

#### **6. Approbation**

##### **6.1 Attestation des mesures protégées**

#### [Résolution 2026-01-26-CÉ-032](#)

Considérant l'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement;

Considérant que les Règles budgétaires de fonctionnement prévoient des mesures transférables au budget des établissements et identifient ces mesures comme étant « dédiées » ou « protégées »;

Considérant que les Règles budgétaires de fonctionnement prévoient pour l'année scolaire 2025-2026, à l'exclusion des mesures 15012 – Aide alimentaire et 15313 – Soutien à l'ajout de classes spéciales, qu'un pourcentage maximal de 20 % du montant attribué à chacune des mesures peut être utilisé pour répondre à l'exercice d'optimisation demandé;

Considérant l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources (...). Cette répartition doit être effectuée de façon équitable (...) en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres;

Considérant les recommandations du comité de répartition des ressources en matière de répartition des mesures dédiées et protégées;

Considérant les recommandations du comité de répartition des ressources en matière de regroupement de certaines mesures dédiées sous la responsabilité d'un service, au bénéfice exclusif de tous les établissements, en respect du principe de subsidiarité où les établissements ont le choix des moyens pour répondre aux besoins des élèves;

Considérant la validation des recommandations du comité de répartition des ressources en comité de consultatif de gestion, où siègent les directions de l'ensemble des établissements;

Considérant les orientations prises par le Centre de services scolaire à la suite de ces recommandations validées;

Le conseil d'établissement confirme que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières lui a transféré les mesures dédiées et protégées suivantes pour l'année scolaire 2025-2026 et que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement :

Mesure	Montant versé par le CSS
15012 – Aide alimentaire	5 499\$
15021 – Programme de tutorat – Volets 1 et 2	4 166\$
15023 – À l'école, on bouge!	6 552\$
15024 – Aide aux parents	1 558\$
15029 – Soutien des premiers apprentissages de la lecture chez les élèves de 1 <sup>er</sup> cycle	1 852\$
15031 – Interventions efficace (violence et intimidation)	772\$
15084 – Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques (portion)	169\$
15103 – Acquisition d'œuvres littéraires (2 volets)	4 621\$
15182 – Programme <i>La culture à l'école</i>	
15186 – Sorties scolaires en milieu culturel	4 531\$
15231 – École accessible et inspirante	6 667\$
30012 Volet 3 – Financement lié à la planification, la concertation et la préparation	867\$

15012- Aide alimentaire pour les collations spécial, les oublis de repas...

15021- Ajout de 6 périodes d'orthophonie

15023- Achat de matériel d'éducation physique et/ou extérieur

15029- Achat de livres

15031- Ajout d'heures TES

15084- Mini ajout de 30 minutes pour l'année TES

15103- Achats de livres pour la bibliothèque

15186- Budget passer au complet dans la sortie au Théâtre des Deux Rives.

15131- Projet pour les élèves

30012- Arrimage pour la planification SÉDG pour les éducatrices

Le conseil d'établissement confirme que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières lui a transféré les mesures dédiées suivantes pour l'année scolaire 2025-2026 sous forme d'équivalents à temps complet de professionnels et que l'établissement, après avoir choisi la nature des services à recevoir, bénéficie de ces mesures sous forme de services divers :

Mesure	ETP professionnels alloués par le CSS
15025 – Seuil minimal de services pour les écoles (portion)	0,78
15312 – Soutien à l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	0,03
Bonification visant à anticiper les périodes vacantes sur les postes	0,03

15025- portion ajout a un service

15312- Personnel de soutien comme TES

Bonification- Payer le personnel en remplacement.

Mesure
11021 – Maternelle 4 ans à temps plein – Ressource enseignante
15025 – Seuil minimal de services pour les écoles (portion)
15027 – Soutien à la réussite éducative des élèves doués
15055 – Agent de soutien à l'accueil et à l'intégration des élèves immigrants
15084 – Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques (portion)
15153 – Soutien à l'organisation du programme de mentorat
15313 – Soutien à l'ajout de classes spéciales
15530 – Soutien en mathématiques

15055- Francisation, traduction ou aide à la communication aux parents.

15084- Conseillé pédagogique ou libérations enseignantes.

15153- Tout enseignant avec un 0-2 ans ou non qualifiée est offert un soutien de mentorat.

15313- Soutien pour les classes spéciales

15530- Soutien d'un conseiller en mathématiques.

Il est proposé par Madame Marie-Ève Chaput appuyé par Madame Vanessa Prince-Perras QUE le conseil d'établissement confirme être en connaissance du fait que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières ne lui a pas transféré de sommes pour les mesures dédiées et protégées suivantes dans son budget, celles-ci ayant été regroupées centralement

au bénéfice exclusif de tous les établissements. Le conseil d'établissement confirme que l'établissement bénéficie autrement de ces mesures, par exemple sous forme de services, lorsqu'applicable.

## 6.2 Grille-Matières

### [Résolution 2026-01-26-CÉ-033](#)

La proposition de grille-matières travaillées avec les enseignants est présentée. Les changements apportés à la grille-matières 26-27 sont :

- La période ajoutée par cycle pour les spécialités redevient une période attribuée au titulaire;
- La période de spécialité de 36 minutes attribuée à la maternelle le sera dans la matière de l'éducation physique.

Il est proposé par Monsieur Thomass Gabriel Richie-Bürger

QUE la grille-matières 26-27 soit approuvée telle que présentée

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## 6.3 Sortie voyage Ottawa

### [Résolution 2026-01-26-CÉ-034](#)

Dans le cadre d'un projet d'apprentissage en profondeur, les élèves de quatrième et cinquième année ont débuté l'organisation d'un voyage à Ottawa incluant une nuitée. À la suite d'un sondage envoyé aux parents, un montant maximum de 150\$ sera demandé par enfant pour cette sortie. Pour défrayer le reste des dépenses, les élèves devront faire des campagnes de financement. Madame Christine Derome demande au CÉ d'approuver le voyage à Ottawa comme sortie scolaire et d'approuver que si certaines familles n'ont pas la possibilité financière pour leur enfant, que ce montant soit pris dans le fonds à destinations spéciales.

Il est proposé par Madame Julie Gaudreau QUE la sortie voyage à Ottawa soit approuvé telle que présentée.

Il est proposé par Madame Geneviève Carle QUE nous pouvons subvenir aux besoins d'élèves auprès du fonds à destinations spéciales.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## **7 Fonds à destinations spéciales**

Madame Christine Derome présente le relevé actuel du fonds à destinations spéciales.

### **7.1 Approbation don 1194\$**

[Résolution 2026-01-26-CÉ-035](#)

Des dons ont été remis à l'école pour subvenir à des besoins d'élèves, soit alimentaires, en matériel scolaire ou pour les sorties.

Il est proposé par Monsieur Thomass Gabriel Richie-Bürger QUE le CÉ approuve la réception de ce don dans le fonds à destinations spéciales.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

### **7.2 Sortie au Parc Régional Saint-Bernard**

[Résolution 2026-01-26-CÉ-036](#)

Une sortie au Parc Régional de St-Bernard-de-Lacolle est organisée pour le 6 février. Les coûts ne sont actuellement pas encore connus, mais nous estimons un montant de 3000\$.

Il est proposé par Madame Vanessa Prince-Perras QUE le CÉ approuve la dépense de ce montant dans le fonds à destinations spéciales, en plus d'approuver la tenue de cette sortie.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## **8. Information**

### **8.1 Budget révisé**

Présentation de la démarche de révision budgétaire par Madame Christine Derome. Au budget initial, il y avait moins d'élèves que prévu qu'au budget ajusté, ce qui augmente les subventions ministérielles reçues. Pour l'instant, nous sommes en santé financière.

## **9. OPP**

L'O.P.P. a été hautement impliquée en décembre pour les activités de Noël. Les membres préparent des décorations pour la fête de la Saint-Valentin qui pourront être réutilisées dans les prochaines années. Ils font la demande d'activités de petits chocolats ou de petits suçons en chocolat et d'une fondue au chocolat avec des fruits.

## 10. Correspondance

Aucune correspondance reçue.

## 11. Varia

### 11.1 Club optimiste

Vanessa Prince-Perras explique que le Club Optimiste ne pourra plus effectuer de don spécifique destiné à un petit groupe. Ils devront faire des dons touchant un plus grand bassin d'enfants. Par exemple, l'aide financière pour les albums de finissants des élèves de 6<sup>e</sup> année, mais une aide financière pour l'ensemble des élèves de l'école serait possible.

## 12. Levée de la séance

### [Résolution 2026-01-26-CÉ-037](#)

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités,

Il est proposé par Madame Marie-Josée Bourque QUE la séance soit levée à 19h49

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Vanessa Prince-Perras**  
Présidente du CÉ

---

**Christine Derome**  
La direction